AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_065_C-DE
Reçu le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	180

Date de convocation : 25/09/2026

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 26_065_C

Objet de la délibération : Reprise des résultats de clôture de la commune de VILLEFRANCHE DE QUEYRAN intégrée à EAU47 au 1er janvier 2026

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :
Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Gérard FERRON (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Alain BARAT (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac-sur-Trec), Nathalie MARESCASSIER-COGAN (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Dominique OLIVEIRA (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Philippe GALLESIO (Calonges), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Didier PASCUAL (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Brigitte COMARD (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonnès), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Didier FRAINAUD et Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Richard MINDO (Cuzorn), Albert DOSTE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Frédéric ORAZIO (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Denis LAMBOURG (Fargues-sur-Ourbise), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_065_C-DE
Reçu le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026

Gérard BEUVELOT (2 voix : Fumel et SI la Lémance) et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Grateloup Saint Gayrand), Aymeric DUPUY (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Christine SATTA (La Croix Blanche), Francis CHARLOT (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amouroux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Nathalie MUCHIUTTI (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédat), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Véronique BROUTET (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Claudie CADDOUX (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Hervé CARUEL (Moncaut), Carinne LATTAQUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Daniel FAUCHE (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphan MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Pascal DANDY (Monviel), Daniel ESSERTEL (Nérac), Blandine BELLEAU (Pailloles), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSSO (Peyrière), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIÉ (Port Sainte Marie), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Simon COSTES (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Nicolas GRIS (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Dominique NEUVILLE (Saint Géraud), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Cyril FORTUNEL (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre du Dropt), Catherine PEROLARI (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Jean-Marc Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Martine BABIN (Sainte Gemme Martaillac),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_065_C-DE
Reçu le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026

Pascal SARRAZIN et André FORGET (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Gilles GUÉRIN (Ségalas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Nicolas GROSSIA (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGLIO (Trémons), Anne TOURTROL (Valeilles), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Daniel BOUGUES-CAYRE (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Anne MENERET et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeton), Jérôme MOUCHET (Xaintrailles) et Christian REBOIS (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :
Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Loïc JOLY (Allez et Cazeneuve), Floriane CORIOU (Anthé), Daniel BAURY (Armillac), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beauregard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgougnague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Sandrine GEORGE (Calignac), Michel MARTILLO (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Paul ELIE (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Frédéric GAURE (Fieux), Fabrice TIGOULET (Galapian), Christophe DUPONT (Gavaudun), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Gérard MALLET (La Réunion), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Sylvaine DAVAUD (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Sébastien PAILLE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Louis CARLESSO (Mézin), Jean-François BOULAY et Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Fabienne MACHET (Monségur), Xavier CZAPLA (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Cédric MONPOUILLAN (Montpouillan), Annie FURLAN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Gilles CHATELLIER (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_065_C-DE
Reçu le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026

Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marcel VINCENT (Poudenas), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Jean LAGARDE (Saint Antoine de Ficalba), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Corine PLASTEIG DIT CASSOU (Saint Beauzeil), Nathalie CANU (Saint Étienne de Fougères), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Thierry GARNAUD (Saint Jean de Duras), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Mariannick MAMBRUN (Saint Quetin du Dropt), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Emmanuelle CAPO-VIGIER (Sauveterre la Lémance), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Virginie SAILHAN (Sénestis), Patrick TONIN (Sos), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Alexandre BOUSQUET (Varès) , Daniel FRICARD (Vianne), Sylvie MAURIN (Villebramar), Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot) et Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :
Mesdames et Messieurs : Marie-José LABALLOS (suppléante à Cassignas), Thierry DINIZ (suppléant à Fumel), Jean-Charles CASSOU (suppléant au Lédat), Guy MAUREL (Le Temple sur Lot), Daniel THUIN (Massoulès), Caroline PIÄI LAMARQUE (suppléante à Moncrabeau), Tino ROSSI (suppléant à Montpezat d'Agenais), Gilles COMTE (suppléant à Pindères), François GAUJOUX (suppléant à Razimet), Michel MURATET (Saitn Martin Petit), Christian MOUNEYRES (suppléant à Sainte Marthe), Jean-Marc LUCAS (Maire de Savignac sur Leyze), Alice AUDOINE (Suppléant à Tourtrès), Jean-Marc GARIN (Suppléant à Villefranche du Queyran), Frédéric BAROU (suppléant à Villeréal), Ali OUADJI (élu à Monclar d'Agenais).

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO.

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_065_C-DE
Reçu le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°26_065_C

Objet : Reprise des résultats de clôture de la commune de VILLEFRANCHE DE QUEYRAN intégrée à EAU47 au 1er janvier en 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 et ses statuts applicables au 1er janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 » ;

Vu la délibération n° 16_047bis_C du Comité syndical d'EAU47 du 31 mars 2016 définissant les principes directeurs et les modalités de reprise des éléments financiers dans le cadre d'un transfert de compétences à EAU47 ;

Vu les délibérations **:**

- **du Conseil municipal** de la commune de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN n°2025-16 en date du 29 avril 2025, sollicitant le transfert de la compétence « assainissement collectif » au Syndicat à compter du 1er janvier 2026 ;
- **du Comité syndical d'EAU47** n° 25_045_C en date du 25 septembre 2025 acceptant le transfert de la compétence « assainissement collectif » de la Commune à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu les résultats de clôtures du Compte Financier Unique « assainissement collectif » 2025 adopté par la commune de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN ;

Vu la délibération de la commune de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN en date du 23 juin 2026 approuvant le transfert des résultats de clôtures au Syndicat EAU47 ;

Conformément aux règles en matière de transfert de compétences, et aux modalités définies par EAU47, le Comité syndical est amené à approuver la reprise des résultats budgétaires de la commune de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN, sur la base de leur dernier Compte Financier Unique (CFU).

La délibération n° 16_047_C du Comité syndical d'EAU47 du 31 mars 2016, indique que les excédents d'investissement sont récupérés par le Syndicat EAU47 et les excédents de fonctionnement sont conservés par les communes, une fois déduction faite des annuités d'emprunts restantes et des dotations aux amortissements.

Aussi, il est proposé au Comité d'approuver dans les conditions suivantes la reprise de ces résultats de clôture de la commune de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN **:**

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_065_C-DE
Reçu le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026

Transfert de la compétence Assainissement Collectif

Collectivité d'origine	*Résultats de clôture – CFU (en €)*		*Repris par EAU47*	*Conservé par la collectivité d'origine*
COMMUNE VILLEFRANCHE DU QUEYRAN 1er janvier 2026	Investissement	- 4 287,90	- 4 287,90	0,00
	Fonctionnement	+ 28 855,01	0,00	+ 28 855,01
	Total	**+ 24 567,11**	**- 4 287,90**	**+ 28 855,01**

Il résulte de cette intégration, une dépense de 4 287,90 € à imputer au chapitre 67 – article 678 « Autres charges en lien avec un évènement majeur et inhabituel » du budget annexe Régie Assainissement Collectif Mutualisé.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la répartition et l'intégration des résultats de la commune de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN comme présenté ci-dessus, dans le budget annexe régie Assainissement Collectif.

DONNE pouvoir à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces administratives ou comptables pouvant s'y rattacher.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christine SATTA